



DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS-LILLE LE JURY AU MULTIPLE VISAGE

Des vols mystérieux dans une mairie

La coupable, une employée de Neux-les-Mines, a été arrêtée

Nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs des vols mystérieux qui, à deux reprises se commirent à la mairie de Neux-les-Mines, et firent grand bruit dans toute la région minière.

Le 15 janvier 1932, une somme de 4.891 fr. provenant de la souscription en faveur de l'érection du monument aux morts, déposée dans une caisse à biscuits, disparaissait du bureau du secrétaire de mairie, M. Vanlande, où elle était enfermée.

Un peu plus tard, le 15 avril, une autre somme de 1.338 francs, provenant de recettes municipales, était enlevée non moins mystérieusement, en plein jour, du tiroir du bureau du même secrétaire.

Une enquête fut ouverte par M. Sauvage, commissaire de police de la ville. L'affaire paraissait fort embrouillée, la brigade de police mobile fut chargée de rechercher si ou les auteurs du double délit.

Au cours des interrogatoires auxquels ils soumettent les employés de mairie et le maire, M. Monsauret, les inspecteurs apprirent qu'un employé de mairie, M. Thiant, avait avant les vols, en octobre 1921, prêté une somme de 1.000 francs au maire, somme prélevée sur le produit de la souscription de monument aux morts.

M. Thiant affirmait que M. Monsauret ne lui en avait pas effectué le remboursement.

On peut donc poser en principe que la petite verte beaucoup moins sage la culpabilité que s'en est rendue compte, l'expérience, — un délinquant.

Et surtout selon la situation sociale des jurés.

Il a suivi, il y a quelques jours, en Normandie, les débats d'une affaire doublement passionnante. Un beau jeune homme (il ressemblait à s'y méprendre à notre ex-nationaux Georges Carpentier) avait essayé de tuer pour le voler (et sans lui faire grand mal) un robuste commerçant qui dormait dans un wagon de première classe.

Un incendie a ravagé un tissage de Roubaix

Le feu fit trois millions de dégâts et un quartier fut menacé

Un violent incendie s'est déclaré, hier matin, à l'usine Henri Prouvost, rue du Nouveau Monde, à Roubaix. Les pompiers, appelés à 3 heures, se sont trouvés sur les lieux avec leur célérité habituelle.

Quand ils arrivèrent, le feu avait déjà pris une extension considérable. Une épaisse fumée emplissait la rue. Le capitaine Crayé, commandant la compagnie de Roubaix prit immédiatement la sage précaution de mander les pompiers de Tourcoing, qui arrivèrent au bout de quelques minutes.

Un formidable foyer L'usine Henri Prouvost occupe la moitié environ du pâté de bâtiments compris entre la rue du Collège, la rue des Sept Ponts, le fort Masure et la rue du Nouveau Monde.

Toutes les boîtes d'eau du quartier furent immédiatement utilisées, ainsi que les réservoirs de la maison Lermeyck, et 15 grosses lances furent mises en batterie.

Malgré l'activité de la lutte, le danger semblait croître. D'un côté, par le fort Masure, deux incendies se déclaraient dans des habitations ouvrières, de l'autre, par une courée où logent quelques familles, il fallait craindre en effet, que le feu ne s'étendît à ces habitations.

Un fait qui se produisit avant-hier devait élucider le mystère.

Le canal du Nord

Son exécution est prévue au gabarit de 600 tonnes

Nous avons exposé, dans ces colonnes, il y a quelques semaines, le projet de construction d'un canal de navigation, traversant les régions industrielles du Nord avec le bassin de la Sarre.

Certains journaux ayant annoncé que ce canal, dans son tracé, devait traverser le territoire de la commune de Neux-les-Mines, le Ministre des Travaux Publics a cru bon, au cours de la discussion du budget de son ministère, d'apporter la rectification attendue.

Le Canal du Nord, ainsi d'ailleurs que nous l'avons dit, sera exécuté en vue de la circulation de la péniche de six cents tonnes, qui sont de plus en plus à remplacer les péniches de tonnage inférieur.

Rassurés sur ce point, il ne nous reste donc plus qu'à attendre la réalisation du projet.

Puisse-t-il ne pas demeurer simplement un thème à discours.

Un très joli tour de Cochon

Grâce au militant, 26 locataires menacés deviennent propriétaires

Le drapeau rouge des conscrits d'Hérin

Ces derniers ont été condamnés à Lille, à 1 franc d'amende

Cette affaire que nous avons relatée en son temps, et dans laquelle étaient impliqués neuf conscrits de la commune d'Hérin, près de Valenciennes, inculpés de s'être promènes, avec un drapeau rouge, dans les rues de la commune

Le tribunal était présidé par M. Sachon, juge de paix qui a infligé, à chacun des délinquants, un franc d'amende. Les inculpés avaient fait défaut.

Deux cheminots condamnés

Colmar, 25. — Hier, ont comparu, devant la chambre correctionnelle de Colmar, le chef de service Klein et l'aiguilleur Sieffert, poursuivis comme responsables de la catastrophe de Rouffac.

Sieffert a reconnu avoir oublié d'allumer et Klein ne pas avoir vérifié les autres services de la chef de réserve.

Les deux accusés ont été condamnés, chacun à treize mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris

M. le baron Romano AVEZZANA qui vient de remettre ses lettres de créance à M. Millerand.

Il a été infligé à un entrepreneur pour acte de débauchage

A la suite d'un acte de débauchage commis par un entrepreneur, les instructions ministérielles, lui a adressé un blâme officiel, en l'avisant qu'il prononcerait son retrait d'agrément si le fait se reproduisait sur ses chantiers.

Il convient même de remarquer que le fait de lancer des annonces demandant de la main-d'œuvre qualifiée pour travaux de bâtiment, constitue, en fait, une tentative indirecte de débauchage, puisqu'il n'y a pas d'ouvriers qualifiés dans ce milieu en chômage dans le pays et que toute débauche d'un chancier pour un autre ne peut se faire que par une majoration de salaire contribuant au renchérissement de la main-d'œuvre.

En effet, par application de ce décret, pour tout ouvrier étranger se présentant à la frontière munis d'un titre de voyage, le commissaire spécial doit établir une carte d'identité portant le contrat d'engagement sur le vu duquel le titulaire est autorisé à pénétrer en France.

Un industriel a été condamné à deux mois de prison et 125.000 francs de dommages et intérêts à la partie civile.

Des avions ont évolué dans le brouillard

Un d'eux, piloté, s'est perdu et l'aviateur a été blessé

Verdun, 25. — Un avion de chasse d'une escadrille de Thionville, piloté par le capitaine Metzinger, s'est perdu dans le brouillard et est tombé, suite de circonstances inconnues, dans le ravin du fort de Souville.

Après une nuit de recherches, le pilote a été trouvé ce matin, affreusement mutilé, sous les débris de son appareil.

Un autre, non piloté, tint l'air longtemps et atterrit sans incident

Paris, 25. — Une expérience intéressante de conduite d'avion par ondes hertziennes a été faite hier, à l'aéroport de Saint-Mandé, par le capitaine L. de la Roche, à l'occasion d'un vol dirigé à distance par un pilote confortablement installé dans un paisible cabinet d'ingénieur.

L'atterrissage se fit sans incident.

L'impôt sur le capital fait peur aux suisses riches

Vevey, 25. — Au cours du mois dernier, plus de 20 millionnaires suisses, ont quitté Zurich et la région environnante pour aller vivre à l'étranger.

Seize mineurs allemands asphyxiés

Meyence, 25. — La direction des mines de Darmstadt communique, que le 23 courant, à la suite d'un court-circuit, le feu s'est déclaré dans le puits de mine « Schamrock », à Herne. Seize mineurs ont été asphyxiés.

Furieuse, une fille a tué son père

Elle l'assomma à coups de tisonnier puis l'égorgea à l'aide d'un rasoir

Le Bunn, 25. — A Nurel-le-Feron, s'est déroulé un crime odieux. Une femme, Marie Viard, a saisi un tisonnier et, avec une fureur inouïe en a frappé de plusieurs coups à la tête, son père âgé de 72 ans. Ensuite, elle s'acharna sur le malheureux septuagénaire, et à coups de rasoir, lui trancha la gorge à deux reprises.

La discussion du Budget continue à la Chambre

On critique les mesures prises pour la protection de l'enfance

La discussion du budget de l'Hygiène continue samedi matin, à la Chambre.

M. PINARD s'attacha notamment à la critique des mesures prises pour la protection de l'enfance. Selon lui, la mortalité est due à la syphilis et les enfants sont pour partie à l'abandon.

M. ISAAC demanda ensuite au gouvernement de favoriser les familles nombreuses, notamment en donnant, à leurs enfants, la préférence pour l'avancement aux fonctions naires pères de famille. Le ministre assura qu'il tiendrait compte de cette suggestion.

Les travaux de Lauanne se poursuivent

Mais chacun demeure sur ses positions

Nous avons publié hier un résumé des premiers travaux de la Conférence de Lauanne, organisée par la Ligue française de défense démocratique et internationale, et dispensaires de préservation antituberculeuse.

L'Amérique assurera la Porte européenne

Lausanne, 25. — En fin de séance, le matin, M. Child, premier observateur américain à la conférence de Lauanne, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que les Etats-Unis ont l'intention de rechercher par leurs propres moyens les conditions de paix, mais ils désirent protéger leurs droits et assurer la porte ouverte.

Des Hindous félicitent Kemal et blâment l'Angleterre

Lausanne, 25. — La délégation ottomane à la conférence de Lauanne a reçu du Comité indien du Califat, un télégramme dans lequel il est dit : « Les Musulmans de l'Inde sont conscients des services et des sacrifices de Mustafa Kemal Pacha et de la nouvelle Turquie pour la cause islamique. L'attitude hostile et l'opacité du Gouvernement Britannique ont profondément impressionné l'opinion musulmane de l'Inde. »

Le Califat en se référant sous la protection britannique a virtuellement abdiqué le Califat et a perdu le respect des Musulmans.

Le Cabinet grec aurait démissionné

On télégraphie d'Athènes, qu'après la réunion du cabinet de vendredi soir, M. Krokilas a annoncé la démission du cabinet.

Provocation au meurtre et propagande anarchiste

Paris, 25. — M. Victor Méric, commissaire d'arrondissement devant la 11e Chambre correctionnelle avec M. Blanchard, géant du Journal l'Éveil Communiste, pour répondre du délit de provocation au meurtre avec la circonstance de propagande anarchiste.

Cette inculpation fait relative à un article publié le 25 février dernier dans l'Éveil Communiste sous la signature de Méric et intitulé : « L'Éveil des Méricistes. »

Les deux prévenus ont fait défaut sur le fond et ont été condamnés par défaut, M. Victor Méric à 15 mois de prison et 200 francs d'amende, M. Blanchard, 6 mois de prison et 1.000 francs d'amende.

La disparition du Secrétaire de la Mairie de Senlis

Senlis, 25. — Le Préfet de l'Oise a vu la police mobile d'Amiens de la disparition de M. Calais Eugène 38 ans, secrétaire de la Mairie de Senlis.

M. Calais a quitté la Mairie le 23 novembre, à 21 heures, depuis on ne l'a pas revu.

Toutefois, une lettre portant la signature de M. Calais est parvenue ce matin à Senlis. Elle est datée du 13 novembre à Saint-Léger-les-Bains, au bureau des postes de la gare.

Il est à noter que M. Calais avait accompli son service militaire il y a une trentaine d'années à Saint-Omer où les investigations en vue de le découvrir sont activement poursuivies.



JEANNE DUBOIS, LA VOLEUSE

(Photo Hagart, Neux-les-Mines)

Le maire, par contre, n'a rétrogradé avoir emprunté la dite somme à son employé.

Le pré ayant été effectué devant témoins, le maire fut inculpé de détournement, mis en état d'arrestation et déferé au tribunal, de Béthune.

L'affaire fut jugée en correctionnelle quelques mois plus tard, et Monsauret fut condamné à six mois de prison pour détournement et son employé, Jules Thiant, à huit jours de prison avec sursis.

Le jugement fut confirmé et la peine portée pour le premier, à un an d'emprisonnement et pour le second, à 2 mois de prison avec sursis.

Le maire du pré était réglée, mais il restait les deux vols mystérieux, dont l'auteur n'était toujours pas connu.

Un fait qui se produisit avant-hier devait élucider le mystère.

Qui a volé les bons d'allocation ?



M. le baron Romano AVEZZANA qui vient de remettre ses lettres de créance à M. Millerand.

(Photo Branger)

Paris, 25. — Relativement à la majoration fiscale au matière de loyer, le garde des sceaux a soumis à la Commission de législation, un projet de loi destiné à permettre au Tribunal civil de réviser ou de résilier le contrat de location en cas de loyer excessif, et en outre, de prononcer au profit du Trésor des amendes contre le bailleur.

Après le départ du Ministère de la Justice, la Commission a délibéré. Par 8 voix contre 7, elle a décidé de maintenir à la proposition de loi un caractère répressif et pénal.

L'épilogue d'un grave accident d'automobile

UN INDUSTRIEL DE LOMME A ÉTÉ CONDAMNÉ A DEUX MOIS DE PRISON ET 125.000 FRANCS DE D. I.

M. T., industriel à Lomme qui s'était rendu coupable d'un accident d'automobile, avait occasionné l'amputation du bras droit du jeune Leroy-Béghade, dont l'incapacité avait été évaluée à 80 %.

M. T., a été condamné hier par le Tribunal Correctionnel de Lille, et après intervention de M. le Procureur, M. Foverchard, le représentant de M. Durand, substitut, et la plaidoirie de M. Bonduel, avocat, à deux mois d'emprisonnement, 100 francs d'amende et 125.000 francs de dommages et intérêts à la partie civile.

MON CINÉ

Remède héroïque

UN lecteur d'Hellemmes vient de me soumettre une idée qui, véritablement, n'est pas dans une musette. Je la livre à vos méditations, dans l'espoir que vous voudrez bien me dire ce que vous en pensez.

« Nos honorables, dit-il (par ce vocable, sans doute, veut-il désigner nos gouvernants) sont bien embêtés en ce moment pour équilibrer le budget. Ce serait cependant bien facile ! Un simple décret, comme MM. Le Trocquer et Rio en prennent si allégrement, suffirait. Que M. de Lasteyrie insère cecl à l'« Officiel » :

« Article premier. — Tout individu résidant sur le territoire français, ne pourra, pendant l'année 1932, toucher un revenu ou un traitement annuel supérieur à 10.000 francs. » Article 2. — Le surplus sera versé dans les caisses de l'Etat. » Article 3. — Les percepteurs et la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent décret. » Et mon correspondant ajoute que MM. Poincaré et le maréchal Joffre se soumettront les premiers à ce décret avec d'autant plus de plaisir qu'ils excellent chaque jour, en leurs discours, la beauté du sacrifice pour la Patrie et pour la République. Mourir pour elle, n'est-il pas le sort le plus beau, le plus digne, d'un Français ? » D'ailleurs, continue mon lecteur, moi qui gagne 3.000 francs par an, qui ai trois personnes à nourrir, et qui ai autant d'appétit que M. Maginot, je réussis à vivre Je n'ai donc aucune crainte de voir le distingué ministre de la Guerre périr d'inanition. On ne lui demande même pas de mourir pour goûter le sort le plus beau, le plus digne d'un Français ? » Eh bien, je trouve que ce ne serait déjà pas si bête que ça. Mettre pendant un an au régime végétarien-prolétarien tous les Français serait à la fois patriotique et hygiénique. Ça ne donnerait pas seulement aux finances publiques les milliards qui leur manquent, ça mettrait à l'abri des coups de sang et de l'hypertension une foule de gens que les truffes et le Chamberlain prédisposent à la mort subite. E. VERMEERSEN.